



IR
TS

INSTITUT
REGIONAL
DU TRAVAIL
SOCIAL

NOUVELLE
- AQUITAINE
BORDEAUX

MAÎTRE
DE MAISON

Développeur
de talents sociaux
& solidaires

MAÎTRE DE MAISON

CERTIFICATION

Taux de
réussite (2023) : **100%**

Éligible au **CPF**
Code CPF: 114790



Le métier

Le **maître de maison** intervient principalement auprès d'un public d'enfants, d'adolescents, d'adultes en situation de précarité ou en difficultés sociales ou familiales, et/ ou en situation de handicap, ayant une autonomie relative dans les actes de la vie courante. Sa mission est d'assurer l'adaptation, la qualité et la sécurisation du cadre de vie, de réaliser les actes de la vie courante, et de participer à l'accompagnement des personnes au travers de ces activités, dans le respect du projet personnalisé d'accompagnement et du projet d'établissement ou de service. A l'interface des fonctions éducatives et logistiques, le professionnel exerce ses activités avec une posture professionnelle singulière au sein de l'équipe pluriprofessionnelle dans laquelle il s'inscrit.

Formation en alternance

- 231 heures de formation théorique ou 245 heures pour le parcours spécifique
- Stage pratique de 210 heures
- Amplitude de 11 mois

Les contenus

La formation comprend **3 blocs de compétences**

Bloc de compétences 1 : Adapter le cadre de vie et réaliser les actes de la vie courante dans une démarche sécurisée et éco-responsable

- Contribuer à l'adaptation, à la qualité et à la sécurité du cadre vie

Bloc de compétences 2 : Accompagner les actes de la vie courante

- Assurer l'accompagnement des personnes
- Intervenir dans les actes essentiels de la vie quotidienne
- Prévenir et gérer les situations problématiques selon les procédures en vigueur

Bloc de compétences 3 : Participer à l'équipe pluri-professionnelle

- Se positionner comme professionnel de l'action sociale / médico-sociale
- Participer à l'équipe pluri-professionnelle
- Assurer les transmissions permettant de garantir la continuité de l'accompagnement

Tous les blocs de compétences sont validés par des épreuves de certification.

La formation pratique

- Les personnes qui n'occupent pas un poste de maître de maison ont à réaliser un stage de 210 heures.

Cette formation est validée par un titre professionnel délivré par la Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi.

Lieu d'exercice

Le maître de maison peut exercer dans des établissements avec hébergement des secteurs sanitaire, social ou médico-social : CHRS, maisons d'accueil, MECS, instituts médico-éducatifs, MAS...

Les conditions d'admission

La formation s'adresse à des salariés exerçants ou appelés à exercer tout ou partie de l'activité ciblée par la formation maître de maison. Elle est également ouverte à des salariés n'exerçant pas la fonction de maître de maison, relevant ou non de la Branche et aux demandeurs d'emploi.

Vous pouvez accéder à la formation si vous :

- êtes demandeur d'emploi
- êtes salarié n'exerçant ni la fonction de surveillant de nuit qualifié, ni la fonction de maîtresse de maison

Deux prérequis sont exigés à l'entrée en formation :

- dans le cadre du dossier d'inscription, fournir un justificatif de la période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) de 2 semaines minimum avec les résultats obtenus.
- passer un entretien de positionnement en amont de l'entrée en formation.

● Si vous avez suivi et validé la formation surveillant de nuit qualifié et que vous souhaitez suivre celle de maître de maison et inversement : vous devrez fournir dans le cadre de votre dossier d'inscription à la formation :

- Soit un justificatif de la réalisation d'une Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP) de 2 semaines minimum avec les résultats de cette dernière,
- Soit une attestation d'employeur justifiant d'au moins 2 semaines d'expérience dans le secteur correspondant à l'emploi visé et permettant de vérifier que vous comprenez les conditions d'exercice de l'emploi, ses attendus et donc de valider votre projet professionnel.

Comment postuler ?

En téléchargeant le dossier d'inscription au positionnement sur notre site internet :

www.irtsnouvelleaquitaine.fr et le **retournant dûment complété à l'IRTS Nouvelle-Aquitaine Bordeaux.**

Les tarifs

● **Frais d'inscription aux tests de positionnement :**

90 € dont 60 € de frais de gestion administrative non remboursables.

Après enregistrement des dossiers, les frais d'inscriptions ne sont pas remboursables, sauf cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif.

Dans ce cas, des frais de gestion administrative (60 €) restent acquis à l'IRTS.

● **Inscription à la formation :**

3307,50 € pour 245 heures de formation.

LES +

- Fort taux de réussite et d'employabilité
- Un accompagnement pédagogique personnalisé

Contacts

● **Responsable de la formation :**

Matthieu Petit

● **Assistante de la formation :**

Audrey Auroux

contact.mm@irtsnouvelleaquitaine.fr

05 56 84 20 17

● **Equipe apprentissage :**

apprentissage@irtsnouvelleaquitaine.fr



**ACCESSIBLE PAR
L'APPRENTISSAGE**



Prestations et locaux accessibles aux personnes en situation de handicap

irtsnouvelleaquitaine.fr

Suivez-nous sur:

 Facebook @irtsnouvelleaquitaine

 LinkedIn @irtsnouvelleaquitaine

 Instagram @irtsnouvelleaquitaine

Scannez-moi !



9 avenue François Rabelais
33400 Talence
05 56 84 20 20
contact@irtsnouvelleaquitaine.fr